



SNUipp -FSU

19 boulevard Wallach

68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Éducation Nationale.

Vendredi 28 août 2015

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3651> si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

1) PPCR : modernisation des parcours professionnels, carrières, rémunération - Consultation du 28 août au 11 septembre 2015

2) PPCR : tout sur le protocole !

3) Carrière, rémunération, droits des enseignants des écoles : ce qu'il faut savoir

4) L'ISAE à 1 200 euros : c'est maintenant !

5) Prestations familiales au 1er juillet 2015

6) Prestation d'accueil du jeune enfant 2015

7) "Hors de France" : partir en 2016

8) Modalités de sélection et barème AEFÉ (postes d'expatriés)

9) Indemnités au 1er septembre 2015

1) PPCR : modernisation des parcours professionnels, carrières, rémunération - Consultation du 28 août au 11 septembre 2015

Le protocole d'« accord relatif à l'avenir de la fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations », dit PPCR, est soumis à la signature des organisations syndicales de fonctionnaires des trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière).

La FSU et ses syndicats consultent la profession !

LIRE LA SUITE : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3650>

2) PPCR : tout sur le protocole !

LIRE LA SUITE : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3649>

3) Carrière, rémunération, droits des enseignants des écoles : ce qu'il faut savoir

Rémunérations, carrière, temps de travail, mobilité, inspection, action sociale... ces questions sont des préoccupations fortes pour les enseignantes et les enseignants des écoles. Connaître ses droits pour les faire respecter est essentiel.

Le SNUipp-FSU publie une brochure synthétique pour faire le point sur les principaux aspects de la carrière. Un document qui présente aussi les propositions du syndicat pour qu'enfin notre profession soit reconnue, respectée et revalorisée à la hauteur de son engagement pour les élèves et l'école.

Télécharger la brochure : http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/DroitsDesPersonnels_BD.pdf

4) L'ISAE à 1 200 euros : c'est maintenant !

Lors de sa conférence de presse, hier, la ministre a maintenu le flou quant à l'engagement du gouvernement de revaloriser les enseignants du primaire.

LIRE LA SUITE : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3646>

5) Prestations familiales au 1er juillet 2015

Vous trouverez ci-après un document récapitulatif des prestations familiales actualisées au 1er juillet 2015.
Disposition nouvelle : le montant des allocations familiales est désormais soumis à conditions de ressources et modulé à partir de 67140 € par an (soit 5595 € par mois).
Se référer à la [CAF](#) et à son site pour connaître ses droits.

TELECHARGER les tableaux récapitulatifs:

http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/prestations_familiales_taux_et_montants_au_1er_juillet_2015.pdf

6) Prestation d'accueil du jeune enfant 2015

La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour un enfant né ou adopté peut comprendre :

- Une prime à la naissance ou à l'adoption ;
- Une allocation de base ;
- Une prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) pour toute naissance ou adoption à compter du 1er janvier 2015 ;
- Un complément de libre choix du mode de garde.

Ces prestations sont liées à conditions de ressources. Toutes les demandes sont à faire à la [caisse d'allocations familiales \(CAF\)](#).

Télécharger le document récapitulatif de ces aides :

http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/Prestation_d_accueil_du_jeune_enfant_2015-2.pdf

7) "Hors de France" : partir en 2016

Toutes les informations : <http://www.snuipp.fr/Partir-en-2016-SOMMAIRE-GENERAL>

8) Modalités de sélection et barème AEFÉ (postes d'expatriés)

Toutes les informations : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article3643>

9) Indemnités au 1er septembre 2015

Les Indemnités s'ajoutent au salaire en fonction de spécificités liées au poste occupé ou à des services complémentaires effectués.

Les indemnités ne sont pas prises en compte pour le calcul des pensions (retraites).

Par contre, une cotisation spécifique alimente la RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique)

LES INDEMNITÉS au 1er septembre 2015 :

http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Indemnites_au_1er_septembre_2015.pdf

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales et bonne rentrée.